

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation : 26/03/2024

Date d'affichage : 26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, CAILLET Alain, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIALA Didier, VIDAL Michel.

Absent excusé : néant

Secrétaire : LECLERE-KLEITZ Stéphanie

Quorum : 6

Ordre du jour

- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 07/02/2024.
- ✓ Démission actée de Philippe Cloup
- ✓ Approbation du compte de gestion 2023
- ✓ Vote du compte administratif 2023
- ✓ Vote des taux d'impôts locaux 2024
- ✓ Vote du budget primitif 2024
- ✓ Questions diverses

✓ **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 07/02/2024**

Le Conseil municipal approuve le dernier compte-rendu sans observations. Le compte-rendu est signé par le Maire et M. LATTES, secrétaire de ladite séance.

✓ **Démission actée de Philippe Cloup**: Le Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. Philippe CLOUP de son mandat de conseiller municipal par courrier reçu le 20/02/2024. La démission est effective à cette date.

✓ **Approbation du compte de gestion 2023**

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. **(Délibération n°2024/06)**

✓ **Vote du compte administratif 2023**

Monsieur JACQUET Patrice est désigné Président de séance pour le vote du compte administratif communal 2023. AMBERT Philippe est désigné comme secrétaire.

Compte administratif - Budget communal 2023 :

Section de fonctionnement

Dépenses

84 540.15 €

PV DU 03.04.2024

1/3

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024

	Recettes	146 865.92 €
Résultat de l'exercice :	+ 62 325.77 €	
Résultat de clôture :	+ 153 915.05 €	
Section d'investissement	Dépenses	50 583.81 €
	Recettes	275 526.35 €
Résultat de l'exercice :	+ 224 942.54 €	
Résultat de clôture :	+ 158 593.34 €	
Restes à réaliser :	306 129.23 € en dépenses et	0 € en recettes

Hors présence du Maire, le compte administratif 2023 est approuvé, 8 voix Pour et 1 abstention (M. CAILLET). **(Délibération n°2024/07)**

✓ **Vote des taux d'impôts locaux 2024**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'année 2024 :

- Taxe d'Habitation : 16,71 %
- Taxe Foncière (bâti) : 46,45 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 32,21 %
- C.F.E : 16,04 %

(Délibération n°2024/08)

✓ **Vote du budget primitif 2024**

Le Maire présente le budget primitif communal 2024 :

Budget primitif communal 2024 :

Section de fonctionnement :	Dépenses	156 843,21 €
	Recettes	156 843,21 €
Dont Excédent reporté :	62 325,77 €	
Section d'investissement :	Dépenses	345 450,13 €
Dont Restes à réaliser :	306 129, 23 €	
	Recettes	368 758,94 €
Dont Restes à réaliser :	0 €	
Dont Affectation de résultat :	147 535,89 €	

Le budget primitif communal 2024 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal. **(Délibération n°2024/09+10)**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024

✓ Questions diverses

- **Demande de subvention de Lautrec Sports Nature** : le Maire informe les conseillers de la demande de subvention de cette association pour l'organisation de La Lautrécoise. Le Conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention.
- **Statistiques gendarmerie** : le Maire présente le bilan 2022-2023 des interventions de sécurité routière, lutte contre la délinquance...fourni par la gendarmerie.
- **Repas Patates** : le Conseil décide de reconduire le repas et fixe la date au 14/09/2024.

Suivent les signatures :

Le Maire,
Didier VIALA

La secrétaire de séance
LECLERE-KLEITZ Stéphanie